

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE**  
**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 8 mai 2023 à compter 18 h 00, à la salle Arc-en-ciel, concernant le projet de règlement numéro 323 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 304 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble:

Maire	Pierre Gagné
Mesdames les conseillères	Joanie Thibault Josée Gougeon
Messieurs les conseillers	Marc-André Routhier Ghislain Collin Réjean Desjardins
Était absent	Jocelyn Démétré

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Handie Ladouceur, est présente et agit comme secrétaire de cette assemblée publique.

\*\*\*\*\*

Le maire ouvre l'assemblée à 18 h 00 et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

À la demande du maire, Madame Handie Ladouceur explique la procédure d'adoption du règlement et la démarche effectuée jusqu'à présent.

\*\*\*\*\*

Période de questions :

Plusieurs citoyens prennent la parole afin de poser des questions et d'émettre des commentaires. Madame Ladouceur ainsi que le maire répondent à plusieurs questions et précisent les points qui ont été modifiés.

Le point 3.1 e) du projet de règlement suscite plusieurs discussions et serait, selon certains citoyens, trop permissif. Une demande de révision est demandée.

Le conseiller Réjean Desjardins, aussi membre du comité consultatif en urbanisme (CCU), mentionne que le projet n'a pas été étudié par le

CCU comme il aurait dû l'être au départ et que seul le projet de développement par le promoteur DSA Construction a été présenté au conseil quelques mois plus tôt.

Une suspension du projet est demandée par les citoyens ainsi que par le conseil municipal étant donné l'absence d'une étude par le CCU du projet de règlement faisant l'objet de l'assemblée.

\*\*\*\*\*

La période de questions étant terminée, le maire Pierre Gagné met fin à l'assemblée de consultation publique. Il est 18 h 35.

---

Handie Ladouceur,  
Greffière-trésorière par intérim